

ZEDRA France Corporate & Global Expansion
Société par actions simplifiée au capital de 150.000,00 euros
Siège social : 133 bis rue de l'Université
75007 Paris
RCS Paris 414 202 341

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20 MARS 2026

La soussignée,

Zedra Corporate & Global Expansion Luxembourg S.à r.l., société de droit luxembourgeois, au capital de 20.000,00 euros, dont le siège social est situé 51 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175120,

agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** ») et détenant l'intégralité de son capital et de ses droits de vote,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société,
- la lettre de démission de la société Groupe RBB de ses fonctions de Président de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Marc Baijot de ses fonctions de directeur général de la Société,
- le projet de contrat de mandat social à conclure avec Monsieur Marc Baijot, ainsi que l'avenant à son contrat de travail actuel,
- le projet de texte des décisions soumises à l'Associé Unique,

a pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Prise d'acte de la démission du Président ;
- Prise d'acte de la démission du directeur général ;
- Nomination d'un Président en remplacement ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Prise d'acte de la démission du Président

L'Associé Unique,

connaissance prise (i) des statuts de la Société et (ii) de la lettre de démission de la société Groupe RBB, de ses fonctions de président de la Société, en date du 10 mars 2026,

prend acte de la démission de la société Groupe RBB de ses fonctions de président de la Société,

accepte, de dispenser Groupe RBB du préavis de deux (2) mois prévu à l'article 13.1.3 des statuts de la Société afin que sa démission soit effective à compter de ce jour,

remercie la société Groupe RBB pour son travail accompli depuis sa nomination en qualité de président de la Société,

prend acte que cette dernière (i) n'a aucune réclamation ou action de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Société, de l'un de ses salariés, ou de son associé ou de ses affiliés, au titre de la cessation ou de l'exercice de son mandat susvisé et (ii) que la Société ne lui est redevable d'aucune somme et/ou indemnité au titre de la cessation ou de l'exercice de son mandat susvisé sans préjudice de toute somme due ou qui pourrait être due au titre d'un contrat de prestation de services à conclure entre Groupe RBB et la Société,

et **donne** quitus entier, définitif et sans réserve à la société Groupe RBB pour sa gestion au titre de l'exécution de son mandat de président de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

Prise d'acte de la démission du directeur général

L'Associé Unique,

connaissance prise (i) des statuts de la Société et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Marc Baijot, de ses fonctions de directeur général de la Société, en date du 20 mars 2026,

prend acte de la démission de Monsieur Marc Baijot de ses fonctions de directeur général de la Société,

accepte, de dispenser Monsieur Marc Baijot du préavis de deux (2) mois prévu à l'article 13.2.3 des statuts de la Société afin que sa démission soit effective à compter de ce jour,

remercie Monsieur Marc Baijot pour son travail accompli depuis sa nomination en qualité de directeur général de la Société,

et **donne** quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Marc Baijot pour sa gestion au titre de l'exécution de son mandat de directeur général de la Société.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination d'un Président en remplacement

En conséquence de l'adoption de la première décision ci-dessus, l'Associé Unique **décide** de désigner en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée :

Monsieur Marc Baijot, né le 30 janvier 1969, de nationalité française, demeurant au 20 bis, rue Guersant, 75017 Paris.

L'Associé Unique,

connaissance prise du projet de mandat social à conclure avec Monsieur Marc Baijot, ainsi que du projet d'avenant au contrat de travail à durée indéterminée,

décide que Monsieur Marc Baijot percevra une rémunération fixe annuelle forfaitaire brute d'un montant de [REDACTED] payable par versements mensuels égaux d'un montant de [REDACTED] à la fin de chaque mois,

décide que les autres conditions d'exercice de ses fonctions par Monsieur Marc Baijot seront fixées aux termes d'un contrat de mandat social dont le projet a été mise à la disposition de l'Associé Unique en amont des présentes décisions,

décide que Monsieur Marc Baijot pourra dans tous les cas prétendre au remboursement des frais exposés pour l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs,

décide que Société ne comprenant qu'un seul associé à la date des présentes, il sera fait mention du contrat de mandat social et de l'avenant au contrat de travail de Monsieur Marc Baijot au registre des décisions sociales de la Société conformément à l'article 227-10 du Code de commerce.

décide que les éléments du contrat de mandat social et de l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée sont acceptés par les deux parties.

Monsieur Marc Baijot a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'a pas connaissance d'interdictions ou d'incompatibilités l'empêchant de les exercer.

QUATRIEME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions, conformément à la loi.

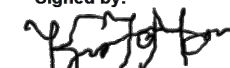
Signé par :


FF79995CDC3F426...

Zedra Corporate & Global Expansion Luxembourg S.à r.l

Représentée par Monsieur Bernard Planquette, gérant de catégorie A

Signed by:


100BF36666964C4...

Zedra Corporate & Global Expansion Luxembourg S.à r.l

Représentée par Madame Iryna Kovbel, gérant de catégorie B